

Décision de la présidence

Je souhaite porter cette question à votre attention. La députée de Beaver River est ici présente et je crois qu'elle peut rassurer la Chambre qu'elle n'a pas tenu les propos cités par l'éditorialiste. Les déclarations de ce genre qui sont publiées dans un hebdomadaire constituent un outrage à ma personne et, au Parlement. Ces propos sont tout simplement faux.

M. le Président: Le député qui a soulevé cette question de privilège n'a pas dit s'il était prêt à proposer la motion habituelle. A-t-il oublié?

M. Hawkes: Monsieur le Président, avec mes 11 années d'expérience à la Chambre, je n'aurais pas dû oublier cela. Si la question de privilège vous paraît fondée à première vue, je serais certainement prêt à proposer la motion appropriée.

M. le Président: La parole est à la députée de Beaver River.

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, en faisant le tour de ma circonscription, ce printemps, la semaine où s'est tenu le vote final sur la TPS, j'ai consulté beaucoup de gens de diverses régions. Évidemment, les Albertains en général se préoccupaient énormément du fait que deux députés conservateurs aient été expulsés de leur caucus pour avoir voté contre la TPS.

Quand je parle de soudoyer, je sais qu'il y a de l'argent en jeu. Je parlais probablement, en général, de l'indemnité quotidienne que le comité proposait juste à ce moment-là. Si je me souviens bien, je n'ai jamais dit que le whip du parti soudoyait les députés en leur offrant de l'argent. Le hasard a voulu que ces deux situations se produisent en même temps.

J'ai parlé publiquement dans les médias, en Alberta et dans tout le Canada, des commentaires que le député d'Edmonton-Sud-Est a faits sur ce qui se passait dans le caucus conservateur. Je pense qu'il est évident pour la Chambre que les Canadiens réalisent que je ne suis certainement pas au courant de ce qui se passe dans le caucus conservateur. J'ai fait des commentaires généraux à ce sujet et les gens exprimaient leurs préoccupations.

Je suis prête à retirer immédiatement ce que j'ai dit, si je l'ai bien dit, et je suis heureuse de le faire. Mais je dois dire, sincèrement, que j'ai peut-être parlé de pressions, mais certainement pas de corruption. Je serai toutefois heureuse de retirer ces paroles, si je les ai prononcées.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je viens d'entendre la question soulevée par mon collègue d'en face, le whip du gouvernement, et les éclaircissements qui nous ont été donnés par la députée de Beaver River. En dépit de toute rétractation, si rétractation il doit y avoir, il faut se souvenir que l'article en question existe toujours et que tant qu'il est dans le domaine public et tant que le journal ne s'est pas rétracté, je prétends, monsieur le Président, que l'on a porté atteinte aux privilèges de mon collègue. Nous portons tous le même uniforme. Lorsqu'il y a de telles accusations, on porte atteinte, dans une certaine mesure, aux privilèges de toute la Chambre.

Dans cette optique, monsieur le Président, j'espère que l'on pourra creuser un peu plus cette question, peut-être en la renvoyant au comité, pour que la Chambre puisse obtenir que l'on retire les sérieuses accusations qui ont été portées, indépendamment de la question de savoir qui les a portées. En dépit de la rétractation d'une personne, si cette rétractation s'impose, il me semble qu'il faut l'autre pour que la Chambre puisse s'estimer satisfaite.

Mlle Grey: Monsieur le Président, mon personnel vient de faire des recherches sur ce sujet et je vois que le 5 avril 1990 on rapportait que j'avais dit combien il était préjudiciable pour les députés lorsqu'on les soudoyait pour qu'ils votent contre leurs convictions sous la menace de perdre leurs indemnités non imposables.

Monsieur le Président, j'admets avoir dit cela et maintenant que je le vois imprimé je le retire. Pour être juste envers le *Mirror* de Morinville, c'est bien ce que j'ai dit et je le retire publiquement. Je vais certainement faire mon possible pour aller plus loin. Je ne visais pas le député en particulier, mais je faisais une observation au sujet du système. Je constate mon erreur. Je retire ce que j'ai dit et je ne saurais blâmer le *Mirror* de Morinville. Je suivrai les conseils de la présidence.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, au sujet de cette très importante question de privilège, je voudrais simplement ajouter que cet éditorial n'a pas seulement été publié dans le *Mirror* de Morinville. Ma circonscription d'Athabasca est voisine de celle de ma collègue d'en face. Cette citation a été reprise par un certain nombre de hebdomadaires dans ma circonscription. J'imagine qu'elle a été diffusée un peu partout en Alberta. Je ne sais pas ce que vous déciderez, mais je crois qu'il serait